

Vous êtes ou avez été victime de **violences conjugales** ?



Vous craignez ou subissez des **représailles** depuis votre séparation, vous êtes en situation de **danger** ?

Votre ex-conjoint, concubin ne respecte pas son **interdiction d'entrer en contact** ?



Dispositif Téléphone Grave Danger

C'est quoi ?

Le Téléphone Grave Danger est un dispositif de protection face à un danger immédiat : 24h/24 - 7j/7 (attribué sur décision du procureur de la République)

Pour qui ?

Une Femme
Victime de violences conjugales et/ou viol
Séparée de l'auteur
Bénéficiant d'une interdiction d'entrer en contact
En situation de grand danger

Comment en faire la demande ?

En contactant l'association ACCORD68 afin de fixer un entretien d'évaluation de votre situation

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'association ACCORD68, association d'aide aux victimes d'infractions pénales habilitée par le Ministère de la Justice :

- Par téléphone au : 03.89.56.28.88 ou 06.86.68.50.16
- Par mail à l'adresse : info@accord68.org
- Au secrétariat de l'association : 12 rue du chêne, 68100 MULHOUSE